

Questions orales

Il a essayé de mettre la main sur les lettres que des ministres ont envoyées à leur collègue de la Défense nationale pour pouvoir se servir des avions Challenger réservés aux personnes de marque. Ces lettres indiquent la destination et la raison des vols ainsi que le nom des passagers.

Aux termes de la loi qui a établi le Bureau du vérificateur général, il a le droit de vérifier de telles dépenses publiques.

M. le Président: Le député reconnaîtra sans doute que la présidence s'est montrée très généreuse envers lui. Je lui demande maintenant de poser sa question.

M. Hopkins: Pourquoi le gouvernement du Canada se considère-t-il au-dessus de la loi, alors qu'il s'attend à ce que tous les Canadiens la respectent? Où est votre information?

M. de Cotret: Monsieur le Président, je voudrais d'abord faire remarquer que le gouvernement suit une tradition établie en vertu d'une décision du Cabinet qui date de 1963, décision qui. . .

M. Kaplan: En 1963? Vous ne pouvez pas continuer de vivre dans le passé.

M. de Cotret: Il s'agit effectivement d'une tradition que tous les gouvernements précédents ont suivie.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le ministre a la parole.

M. de Cotret: Monsieur le Président, pour répondre à la question, après avoir lu cette partie du rapport du vérificateur général, j'ai demandé au contrôleur général de s'assurer qu'il était en mesure de divulguer périodiquement certains faits concernant les dépenses des ministres. Je voudrais en faire une énumération rapide.

Premièrement, le total des frais de déplacement de chaque ministre; deuxièmement, le nombre de déplacements que chaque ministre a effectués dans un avion de l'État; troisièmement, la date, l'itinéraire et le nom de tous les passagers de chaque vol d'un avion de l'État; quatrièmement, la raison pour laquelle on a utilisé un avion de l'État; cinquièmement, le coût d'utilisation de cet avion. Le contrôleur général s'occupe actuellement de recueillir les renseignements demandés.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, je ferais remarquer au président du Conseil du Trésor que les Canadiens ont voté pour le changement. Ils n'ont pas voté pour que se perpétuent les pratiques ignobles des libéraux.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Le député pourrait peut-être poser sa question.

• (1430)

M. Rodriguez: Monsieur le Président, maintenant que j'ai leur attention, je vais poser ma question qui s'adresse au vice-premier ministre.

Lors des dernières élections, le gouvernement avait promis la transparence et l'honnêteté. Or, depuis quel temps, il semble au contraire déterminé à ne pas lever le voile du secret. Le Commissaire à l'information a dû traduire le gouvernement devant les tribunaux pour obtenir de l'information sur les documents budgétaires. En outre, nous attendons toujours les études sur les incidences de la TPS sur les provinces. Et nous apprenons maintenant que le gouvernement refuse d'autoriser le vérificateur général—il en a pourtant légalement le droit—d'examiner les frais de déplacement des ministres, qui sont acquittés à même les budgets ministériels.

Que peut bien vouloir cacher le gouvernement en ce qui touche les frais de déplacement des ministres? Pourquoi le gouvernement ne donne-t-il pas au vérificateur général tous les renseignements dont il a besoin pour faire son travail?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, j'estime avoir déjà répondu à cette question. Après avoir lu le rapport du vérificateur général, nous avons sans tarder travaillé de concert avec le contrôleur général pour veiller à ce que rien ne reste secret et que soient divulgués à la Chambre aussi bien qu'au public tous les renseignements pertinents sur les déplacements et les vols mentionnés dans le rapport. Je suis d'avis que nous avons fait notre devoir.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, à la page 18 de son rapport, le vérificateur a écrit: «En période d'austérité, ceux qui dépensent l'argent des contribuables doivent plus que jamais être conscients du fait qu'ils doivent rendre compte de la façon dont ils le dépensent.» Estimant que nous devons nous soumettre à un régime d'austérité, le gouvernement demande aux Canadiens de se serrer la ceinture.

Pourquoi n'a-t-il pas joué franc jeu avec le vérificateur général et ne lui a-t-il pas remis les reçus des frais de déplacement des ministres, qui sont acquittés à même les budgets ministériels? Pourquoi le gouvernement s'y est-il refusé? Avait-il des choses à se reprocher? Craignait-il la colère des Canadiens s'ils apprenaient la vérité sur ces dépenses?